



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du lundi 22 septembre 2025 à 19 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs :	04
Nombre de Conseillers absents :	04	Votants :	15

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Patricia CHANET MOCELLIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Audrey BATHREZ, Jean-Paul BUCHAILLAT, Saïda CHAKIR, Patricia CHANET MOCELLIN, Marie-Claude DAUVERGNE, Yoël GIBOUDOT, Sandrine GUERMONT, Patricia GUICHON, Ludovic JACQUOT, Jean Pierre MICARD, Jean-Pierre ROUAH.

Absents excusés et pouvoirs : M. Laurent FOUVET donne procuration à Mme Patricia CHANET MOCELLIN, Mme Patricia THIRIET donne procuration à Mme Patricia GUICHON, M. Cédric TIMMERMANS donne procuration à Mme Marie-Claude DAUVERGNE, M. Jean-Luc REBOUILLAT donne procuration à M. Jean-Paul BUCHAILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude DAUVERGNE.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 juillet 2025 :

Madame le Maire indique à l'assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour approbation.

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21/07/2025.

Arrivée de M. Yoël GIBOUDOT

2- Travaux SIEDEC Rue du Val de Sorne :

M. Jean-Paul BUCHAILLAT annonce que la commune a pour projet de poursuivre l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques dans la commune. La rue du Val de Sorne sera la prochaine. Le SIEDEC du Jura nous a transmis un avant-projet sommaire et un estimatif des travaux.

Le coût total des travaux s'élèverait à 126 875.15 € TTC

La participation des financeurs s'élèverait à 59 047.69 €

La récupération de la TVA par le SIEDEC s'élèverait à 16 342.75 €

Le reste à charge pour la commune serait donc de 51 484.71 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-DE VALIDER l'avant-projet sommaire du SIEDEC du Jura pour les travaux d'effacement rural dans la Rue du Val de Sorne.

Il s'agit d'un avant-projet, dont les devis ne sont pas finalisés. Ce point sera de nouveau mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal. Les travaux seraient exécutés en 2026 en cas d'adoption.

3- Travaux SIEDEC : 2^{ème} tranche de travaux pour l'éclairage public :

M. Jean-Paul BUCHAILLAT rappelle qu'une deuxième tranche de travaux est prévue par le SIEDEC du Jura pour le remplacement du matériel vétuste concernant l'éclairage public. Le SIEDEC nous a fait parvenir un avant-projet sommaire et un estimatif des travaux (Affaire IN 2025-22-004).

Montant des travaux : 15 780.81 € TTC

Participation des financeurs : 7 500 €

Reste à charge pour la commune : 8 280.81 €

Environ 35 luminaires seront sélectionnés parmi les plus énergivores et les plus vétustes.

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-DE VALIDER l'avant-projet sommaire du SIEDEC du Jura pour les travaux d'éclairage public (Affaire IN 2025-22-004).

4- Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique à l'école :

Madame le Maire rappelle qu'une cinquième classe a ouvert à la rentrée scolaire du 1^{er} septembre. L'entretien de cette nouvelle classe est à prévoir. Cette ouverture de classe n'étant pas sûre d'être pérenne, Madame le Maire souhaite créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

-De recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à l'école à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 1,92 heures annualisées (88 heures X 35 / 1607).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5- ATSEM à l'école : suppression de poste avec création d'un nouveau :

Madame le Maire indique à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite de l'ATSEM titulaire au grade d'Agent de maîtrise au 01/10/2025 et du recrutement de sa remplaçante titulaire au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu la consultation du Comité social territorial en date du 12/09/2025,

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des présents :

- La suppression de l'emploi de d'Agent de maîtrise à temps non-complet à raison de 30.97 heures hebdomadaires (annualisées) au service scolaire,

et

- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non-complet complet à raison de 30.97 heures hebdomadaires (annualisées) au service scolaire, à compter du 01/10/2025.

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE SCOLAIRE					
Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent de Maîtrise	C	1	0	TNC 30,97 h annualisées
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TNC 30,97 h annualisées

6- Ouvertures dominicales des concessions automobiles :

Madame le Maire annonce que la commune a été sollicitée par MOBILIANS pour une autorisation d'ouvertures dominicales en 2026 : les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre.

Il est à noter que sans dérogation au repos dominical, les concessionnaires automobiles ne pourront pas ouvrir et ainsi respecter les exigences du constructeur, sauf à s'exposer à une sanction de l'inspection du travail en cas de contrôle.

Ces dispositions ne pourront être appliquées qu'à condition que les salariés soient volontaires et qu'ils aient fait part de leur accord par écrit et que les compensations prévues au Code du travail pour les heures travaillées ces dimanches soient respectées.

Après délibérations, le Conseil Municipal, DÉCIDE, 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. GIBOUDOT Y) :

-DE FIXER le nombre de dérogation au repos dominical à 5 jours pour l'année 2026,

-D'AUTORISER Madame le Maire à arrêter la liste des dimanches où le repos hebdomadaire sera supprimé pour les concessions automobiles.

7- Devis nouveau PC pour le secrétariat de mairie :

M. Jean-Paul BUCHAILLAT informe les membres du conseil municipal que l'ordinateur fixe du secrétariat de mairie doit passer à Windows 11 car Windows 10 ne sera plus maintenu par Microsoft. Le support prend fin en octobre 2025 (Windows 10 fonctionnera toujours, mais ne recevra plus de correctifs, de nouvelles fonctionnalités ou de mises à jour de sécurité).

Des devis ont été sollicités par le SIDEDEC du Jura qui gère la maintenance des PC.

	Distri Matic - Montmorot	RVS Informatique - Courlaoux	Factoria Jura - Courbouzon
PC 32 Go Mémoire	830 € HT PC HP Elite 800 Core i5 2.5 Ghz SSD 512 Go Uhd Graphics 670 Contrat de maintenance pièces et main d'œuvre 3 ans	789 € HT HP Elitedesk 800 G9 Core i5 SSD 512 Go Garantie 3 ans site J+1 Adaptateur VGA 14 € HT	1010 € HT HP Elitedesk 8 G1i AI Mini Core Ultra5 235T jusqu'à 5Ghz SSD 512 Go Carte graphique Intel Garantie 3 ans
PC 16 Go Mémoire		733 € HT HP Elitedesk 800 G9 Core i5 SSD 512 Go Garantie 3 ans site J+1 Adaptateur VGA 14 € HT	849 € HT Mini Core I5 -14500 jusqu'à 5Ghz SSD 512 Go UHD Graphics 770 Garantie 5 ans + adaptateur VGA Inclus
Licence Microsoft Office 365	Licence client transférée	140.40 € HT / an	145 € HT / an

Après délibérations, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité des présents ;

- **DE CHOISIR** la proposition de la société **Distrimatic** de Montmorot pour un montant HT de 830 €

8- Informations et question diverses :

- *Compte-rendu de la commission finances d'ECLA du 04/09/2025 (transmis le 05/09/2025)*
- *Procès-verbal du conseil communautaire d'ECLA du 26/06/2025 (transmis au CM le 12/09/2025)*
- *Rapport d'activités 2024 d'ECLA*
- *RD 158 / Bus Région – ECLA, la Région a supprimé les 2 arrêts de bus au retour de Lons le soir à 17h au niveau de la route de Chilly pour les transférer aux arrêts de bus situés route de Lyon aux mêmes horaires.*
- *Médailles du travail : deux agents recevront la médaille du travail d'argent (20 ans) le mercredi 24 septembre 2025.*
- *Cours Dojo : les cours de judo ont lieu le mercredi matin pour les enfants de l'ALSH (environ 10 enfants) et le vendredi après-midi, après la classe (environ 5 enfants).*
- *Colis de Noël : ils seront distribués le 13/12/2025. Le même fournisseur que l'année dernière a été choisi compte-tenu de son bon rapport qualité/prix.*
- *Logement vacant : un logement de 27 m² vient de se libérer au n°16 de la rue des Joncs. Il sera remis en location après une remise au propre.*
- *RD 158 : M. Jean-Paul BUCHAILLAT présente les chiffres des comptages réalisés route de Chilly avant et après la mise en place des chicanes, ceux-là ne montrent pas de différence. Une commission voirie sera réunie début octobre, avant une nouvelle réunion publique de riverains.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude DAUVERGNE



Le Maire,
Patricia CHANET MOCELLIN.

